

Conditions générales de vente et de prestation

Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent document a pour objet de préciser les conditions générales d'exécution et de règlement applicables aux marchés privés de travaux de l'**EUURL Sauviat Menuiserie** en dehors des cas expressément régis par une loi ou un texte spécifique. Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières détaillant les travaux à réaliser.

Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différends qui pourraient apparaître pour l'exécution du contrat.

Article 2 : Règlement européen sur la protection des données

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux personnes responsables de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le règlement Européen n°20116-.679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 3 : Devis et droit de rétractation

L'entreprise ne prendra en considération que les commandes passées et acceptées selon le devis signé par le client.

Si, avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, celles-ci sont soumises à validation par l'entreprise qui se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

Les commandes ne sont considérées définitives qu'après signature du devis par le client et encaissement : d'un acompte de 40 % du prix de toute commande. Toute commande acceptée par l'entreprise est irrévocable, sauf accord écrit de l'entreprise. L'acompte versé ne sera pas restitué en cas de modification ou d'annulation de commande par le client et sera conservé à titre de clause pénale par l'entreprise.

Les prix indiqués sont fermes pendant le délai indiqué sur le devis. Passé ce délai, tous les prix qu'il comporte pourront être révisés.

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. En cas de rétractation dans le délai légal, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous.

Article 4 : Prix du marché

Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant au prix des matières premières et au difficultés d'approvisionnement, les prix unitaires des fournitures indiqués au devis sont susceptibles de subir des variations par rapport au prix figurant dans le devis. Le prix du marché est révisé par application de la formule de révision ci-après définie : Réévaluation du prix en fonction de l'indice national du bâtiment dit BT01.

Article 5 : TVA et variation fiscale

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC.

Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (*principal, pénalités et intérêts*) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.

Article 6 : Travaux sur site

Le client garantit à l'entreprise que rien ne s'oppose à l'opération et que toutes les autorisations nécessaires sont obtenues avant le début des travaux (*autorisation de travaux, autorisation copropriété, autorisation d'emprise sur le domaine public...*).

Article 7 : Conditions d'exécution des travaux

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et au règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise sauf au moment des travaux, l'entreprise pourra proposer au client des travaux supplémentaires qui ne seront réalisés qu'après acceptation de l'avenant au marché.

Article 8 : Conditions de règlement

Les factures de l'entreprise sont payables comptant, sans retenue de garantie. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Article 9 : Pénalités de retard

Tout retard de paiement ouvre droit pour l'entreprise à des intérêts sur les sommes dues: (*Montant TTC de la somme due x jour de retard xtaux intérêt légal*) / (*nb de jour dans l'année x 100*).

Article 10 : Transfert des risques

L'entreprise conserve la propriété des produits livrés, en quelque main qu'ils se trouvent, jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le client.

En cas de pose par l'entreprise des marchandises vendues, le transfert des risques s'opère dès la livraison des fournitures au client qui en assure dès cet instant la garde juridique.

Article 11 : Délais d'exécution des travaux

Les travaux seront réalisés dans les 12 mois de l'acceptation de la commande. Ces délais sont valables, sauf en cas de force majeure ou de retard de paiement du client.

Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux. A défaut, l'entreprise se réserve le droit de modifier ses conditions d'intervention, et en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix.

Article 12 : Réception

La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entreprise par le client. Les motifs de refus de réception doivent être précisés par lettre recommandés avec AR dans les trois jours suivant la demande de l'entreprise. Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais seront supportés par le client.

Article 13 : Garantie

Les produits et les prestations sont garantis sur présentation d'un original de la facture. Le client doit informer l'entreprise par écrit de l'existence du vice par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de huit jours à compter de la réception des travaux.

Article 14 : Résiliation

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Article 15 : Propriété intellectuelle

Les devis, études, documents remis au client restent la propriété de l'entreprise.

Article 16 : Médiation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C

49 rue de Ponthieu
75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net